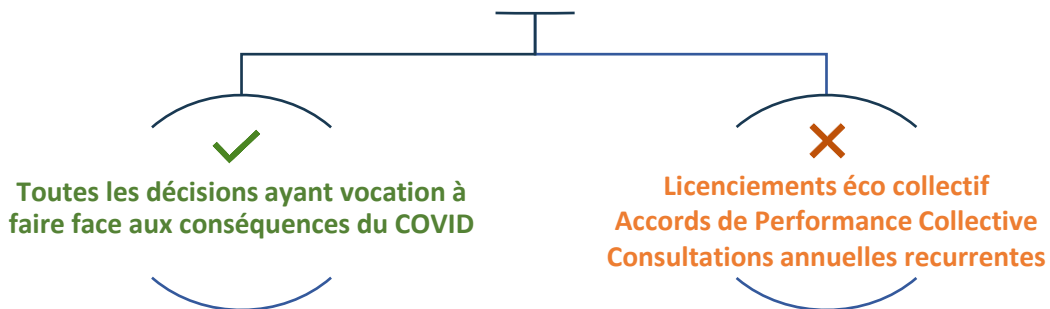


# LA CONSULTATION DU CSE SUR LES CONSEQUENCES DU COVID-19

## A QUELLES CONSULTATIONS S'APPLIQUENT LES NOUVEAUX DELAIS ?



## QUELS SONT LES DELAIS DE CONSULTATION DES CSE, CSE CENTRAL (CSE-C) ET CSE D'ETABLISSEMENTS (CSE-E) ?



## QUELLES SONT LES MODALITES DE REALISATION DES EXPERTISES ?



## ET SI L'EMPLOYEUR A DEJA OUVERT LA CONSULTATION ?

**Il peut décider de reprendre à zéro l'information consultation du CSE pour bénéficier des délais dérogatoires**

## JUSQU'A QUAND CES REGLES DEROGATOIRES SERONT-ELLES APPLICABLES ?

Ces délais sont applicables jusqu'au 23 août 2020